



## Qu'est-ce que « Passeport Sécurité » ?

« Passeport Sécurité » est un programme national offrant un examen et un bulletin sur la sensibilisation à la sécurité. Le programme vise à révolutionner la pensée des élèves face à leur sécurité au travail. L'élève répond à un examen en ligne et reçoit du « Passeport Sécurité » un bulletin attestant la réussite de celui-ci pour joindre à leur curriculum vitae.

Le programme bâtit sur les connaissances déjà acquises par les élèves à l'égard de la sécurité au travail. Les teneurs de bulletin « Passeport Sécurité » possèdent les connaissances de base qui leur permettent de refuser d'exécuter des tâches dangereuses, d'avoir recours à une formation relative à l'emploi et d'exercer leurs droits pour assurer leur sécurité au travail.

« Passeport Sécurité » n'est pas un substitut pour la formation reliée à un travail particulier que les employeurs doivent fournir selon les lois provinciales, régionales ou nationales. Tous les employeurs sont tenus de fournir à chaque employé la formation pertinente et nécessaire à leur travail.

L'adhésion à vie ainsi que l'accès à l'examen « Passeport Sécurité » coûte habituellement 9\$ par personne. Des subventions de la CSPAAT nous permettent d'offrir aux enseignantes et enseignants ainsi qu'aux élèves l'adhésion à vie GRATUITEMENT.

## Que fait l'enseignante ou l'enseignant pour prendre avantage de cette ressource?

1. Compléter et retourner par télécopieur le formulaire d'inscription ou s'inscrire en ligne au [www.PasssporttoSafety.com/OntarioTeachers](http://www.PasssporttoSafety.com/OntarioTeachers) . À noter : vous aurez à fournir votre adresse électronique.
2. « Passeport Sécurité » enverra par courriel à l'enseignante ou l'enseignant : 1) une liste de "NIP" avec "mots de passe" pour ses élèves.; 2) un « NIP » et « mot de passe » personnels à l'enseignante ou à l'enseignant lui donnant accès aux dossiers des élèves (autres renseignements disponibles au site web « *Ontario Teachers* »).
3. Fournir un « NIP » et « mot de passe » propres à chaque élève ainsi qu'une copie des « directives à l'élève » (disponible en ligne au site « *Ontario Teachers* »).
4. Fournir une copie du bulletin personnel à chaque élève. Celui-ci ne peut être imprimé que lorsque l'élève ait réussi l'examen donc vous saurez quand il ou elle a terminé.

## Autres questions?

Communiquez avec Corey à « Passeport Sécurité » : [corey@passporttosafety.com](mailto:corey@passporttosafety.com)  
(905)702-9903